

SÉNAT

LA COOPÉRATION FRANCO-NÉERLANDAISE AU PRISME DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Pays-Bas à La Haye et Rotterdam

Du 2 au 5 mars 2026

Du 2 au 5 mars 2026, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France – Pays-Bas, conduite par son président, M. Jean-Jacques Lozach, et composée de Mmes Else Joseph et Michèle Gréaume, vice-présidentes, s'est rendue à La Haye et à Rotterdam.



La délégation reçue par Mme Mei Li Vos, présidente de la Première Chambre des États généraux (Sénat)

Quatre ans après le précédent déplacement du groupe d'amitié, sur le thème de la résilience des Pays-Bas face au changement climatique, cette mission est intervenue postérieurement au renouvellement de l'Exécutif néerlandais, comme de ses deux chambres. Elle a principalement porté sur la coopération de défense et d'armement consécutivement à la conclusion du contrat de fourniture de 4 sous-marins d'attaques conventionnels et à la livraison des premiers navires anti-mines à la marine royale néerlandaise.

Face aux crises industrielles et énergétiques causées par la guerre en Ukraine et au risque d'un conflit majeur en Europe, les discussions ont abordé les enjeux d'autonomie stratégique, avec une préoccupation commune portant sur

la résilience et la souveraineté européenne industrielle, technologique et énergétique.

I. Un contexte de renouvellement des pouvoirs exécutif et législatif

A – Le modèle néerlandais de gouvernance mis à l'épreuve de la coalition minoritaire

À l'instar de la situation politique issue des dernières élections dans les deux pays – scrutins législatifs de juillet 2024 en France et d'octobre 2025 aux Pays-Bas –, les discussions ont porté sur un premier constat partagé de morcellement de la représentation politique dans les secondes chambres et la nomination, après 117 jours de négociations, d'un nouveau Premier ministre néerlandais, M. Rob Jetten, à la tête d'un gouvernement de coalition minoritaire réunissant 66 députés issus du parti Démocrates 66, du parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) et de l'Appel chrétien-démocrate (CDA).

B – Un dialogue interparlementaire autour des enjeux de souveraineté européenne



Réunion avec la commission des affaires européennes sous la présidence de M. Bastiaan Van Apeldoorn

LA COOPÉRATION FRANCO-NÉERLANDAISE AU PRISME DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

2

Reçue par Mme Mei Li Vos, présidente de la Première Chambre des États généraux (ou Sénat), et M. Bastiaan Van Apeldoorn, président de la commission des affaires européennes, la délégation et les parlementaires néerlandais ont engagé un large débat autour des évolutions induites par la situation géopolitique, notamment par un rapprochement de la position française sur la capacité de défense européenne avec la position historiquement atlantiste des Pays-Bas.

C – « Européaniser l'Europe » : une tradition atlantiste qui s'ouvre à la notion d'autonomie stratégique européenne

Face à la montée d'une forme de rejet de la politique menée par l'administration américaine, M. Jan Schoonis, président du groupe de contact Pays-Bas – France de la Deuxième Chambre des États généraux, a évoqué la nécessité à son sens nouvelle d'« européaniser l'Europe » dans le cadre d'une autonomie stratégique néerlandaise et européenne dans le domaine de la défense. Il a appelé de ses vœux une souveraineté en matière industrielle, technologique (investissement de 1 milliard d'euros de l'entreprise néerlandaise ASML dans l'entreprise française Mistral AI) et énergétique (relance du nucléaire civil).



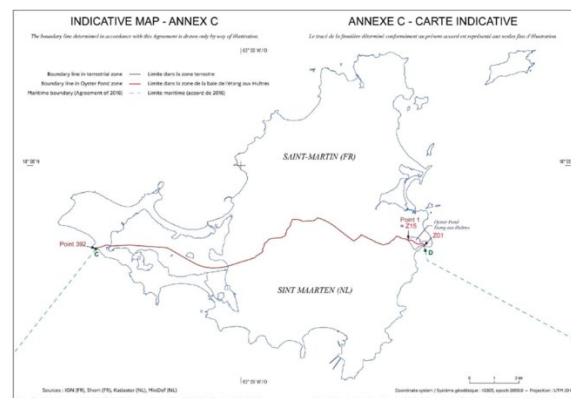
Entretien avec M. Jan Schoonis, président, et les membres du groupe de contact Pays-Bas – France de la Deuxième Chambre des États généraux (Assemblée nationale)

D – Accord de délimitation de la frontière sur l'île de Saint-Martin : la fin d'un litige datant de près de quatre siècles

Abordant la discussion du projet de loi visant à autoriser l'approbation de l'accord de délimitation de la seule frontière entre la France et le Royaume des Pays-Bas, sur l'île de Saint-Martin, pour lequel Mme Michèle Gréaume a

été nommée rapporteure pour le Sénat, les parlementaires se sont réjouis de l'adoption d'une délimitation mettant fin à un litige frontalier hérité du traité de Concordia de 1648.

Ils ont également appelé à la résolution des différents bilatéraux relatifs à la gestion de la pêche dans la Manche entre Français, Belges et Néerlandais.



Tracé de la frontière reconnue sur l'île de Saint-Martin par l'accord entre la France et le Royaume des Pays-Bas

II. Un rapprochement stratégique de la coopération de défense et d'armement franco-néerlandaise

A – Une coopération d'armement inédite et pérenne pour la base industrielle et technologique de défense des deux pays

Dans le cadre du partenariat franco-néerlandais en matière de défense pour la fourniture de quatre sous-marins de type Barracuda, la délégation a souhaité mettre en valeur la dimension bilatérale du projet en rappelant que sur les 5,6 milliards d'euros du contrat, 1 milliard d'euros reviendrait à l'industrie néerlandaise. Elle a par ailleurs visité le chantier naval de la société Royal IHC à Rotterdam, qui interviendra dans la construction de modules pour Naval Group.



Visite du chantier Royal IHC

LA COOPÉRATION FRANCO-NÉERLANDAISE AU PRISME DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

B – Un accueil favorable à la dissuasion nucléaire avancée de la France

Un autre accord important est intervenu au cours de la mission, à l'occasion du discours du Président de la République du 2 mars 2026 sur la dissuasion nucléaire de la France. Une lettre au Parlement signée par les ministres de la défense et des affaires étrangères néerlandais a confirmé la participation des Pays-Bas au dialogue stratégique avec la France sur la dissuasion avancée.



Lettre du ministre des affaires étrangères au Parlement sur la dimension européenne de la dissuasion

C – Résilience : l'exemple du « Dienjaar »

Des entretiens au ministère de la défense, il est ressorti que la guerre en Ukraine constituait un sujet majeur, justifiant l'augmentation du budget de la défense (objectif de 3,5 % du PIB en 2030 contre 2,2 % actuellement, soit 27 milliards d'euros), un renforcement de l'industrie de défense néerlandaise en coopération accrue avec la France (plus de 100 entreprises néerlandaises étant impliquées) et la mise en œuvre depuis 2022 d'une année de service militaire volontaire (*Dienjaar defensie*) avec environ 3 000 recrues annuelles rémunérées à hauteur de 2 400 euros par mois. Le dispositif est appelé à augmenter progressivement et à être complété par un dispositif de réserve (*Nationale weebbaarheids training*) d'une durée de trois mois intégrés dans les parcours scolaires et universitaires. Le retour d'expérience de ce dispositif est intéressant compte tenu du processus similaire engagé en France.



Promotion du service militaire volontaire néerlandais

D – La coopération de défense : une opportunité pour la francophonie

Le renforcement de la coopération de défense bilatérale constitue par ailleurs un axe nouveau de développement de la francophonie. À l'image de l'offre de formation que l'Alliance française des Pays-Bas propose aux personnels de l'OTAN et des nombreuses organisations internationales ayant leur siège à La Haye, les personnels militaires néerlandais comme ceux de l'industrie de défense pourraient représenter un nouveau public à diriger vers le réseau des 31 Alliances française du pays, qui compte actuellement 668 inscrits.



Présentation de l'Alliance française de La Haye par Mme Hélène Pichon, directrice

III. Souveraineté industrielle, technologique et énergétique européenne

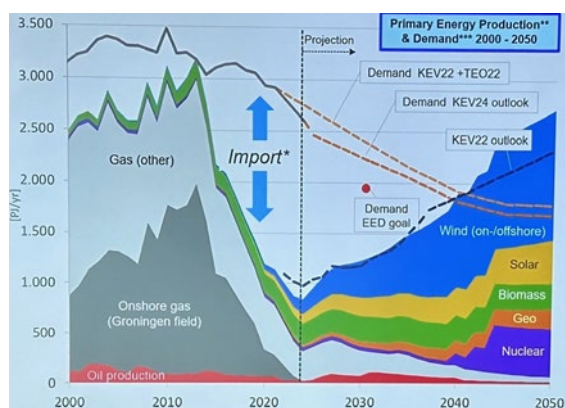
Dans le contexte de l'arrêt de l'exploitation des gisements gaziers de la province du Groningue en 2023, qui assuraient 45% de la consommation d'énergie du pays, les Pays-Bas se sont engagés dans la transition énergétique des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables afin de décarboner en priorité le « mix électrique ».

LA COOPÉRATION FRANCO-NÉERLANDAISE AU PRISME DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

A – L'urgence : la décarbonation du « mix électrique »

La délégation s'est rendue au siège de TotalEnergies aux Pays-Bas, qui s'est historiquement développé depuis 1924 comme l'un des principaux producteurs et opérateurs gaziers du pays. Un tournant majeur a été opéré par l'entreprise en abandonnant l'activité de distribution de carburant aux particuliers au profit de stations de recharge 100 % électriques (18 000 points de recharge). Elle a également lancé en février 2026 un partenariat avec Tikehau Capital pour viser à terme une alimentation des bornes en électricité 100 % renouvelable.

À l'horizon 2050, le « mix électrique » des Pays-Bas verra les énergies renouvelables et bas carbone (éolien, solaire, biomasse, géothermie et nucléaire) remplacer le gaz et les hydrocarbures.



Évolution prospective à l'horizon 2050 du mix de la production électrique aux Pays-Bas (source : TotalEnergies)

B – Le futur : le nucléaire comme pilier de la transition énergétique, aux côtés des énergies renouvelables

S'agissant du nucléaire civil, les Pays-Bas ont opéré un basculement stratégique majeur dans leur politique énergétique en 2021.

Alors qu'ils envisageaient initialement de fermer en 2033 leur unique centrale nucléaire de Borssele (d'une puissance de 470 MW), le gouvernement a décidé de relancer ce type d'énergie pour répondre à deux impératifs : la réduction des émissions de CO₂ via la sortie des énergies fossiles et la sécurisation de l'approvisionnement électrique, conformément aux objectifs climatiques européens et nationaux.

Le programme nucléaire du pays, doté de 14 milliards d'euros, prévoit la construction de quatre nouveaux réacteurs de forte puissance. À ce stade, le processus de sélection a été relancé en 2025 avec la perspective de désigner en 2028 l'un des deux candidats restants en lice (EDF pour la France et Westinghouse en partenariat avec Hyundai pour les États-Unis et la Corée du Sud). La délégation a observé que EDF restait donc le seul candidat européen, avec la technologie EPR déjà retenue en Finlande, au Royaume-Uni et en France, pouvant répondre à une politique d'autonomie stratégique et de synergies technologiques sur le continent européen.

La délégation a salué l'action de l'ambassadeur de France, M. François Alabrune, ainsi que de ses équipes, en faveur du renforcement de la coopération bilatérale au terme de son mandat qui s'achèvera à l'été 2026.



Réception à la résidence de France par M. François Alabrune, ambassadeur de France aux Pays-Bas

Composition de la délégation



M. Jean-Jacques LOZACH
Président
Sénateur de la Creuse
Socialiste, Écologiste et Républicain



Mme Else JOSEPH
Vice-présidente
Sénatrice des Ardennes
Les Républicains



Mme Michèle GRÉAUME
Vice-présidente
Sénatrice du Nord
Communiste Républicain Citoyen
et Écologiste - Kanaky